

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT GEORGES MONTCOCQ
En date du vendredi 28 novembre 2008
Sous la Présidence de Jean-Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : B PICAN

Conseillers présents : A TALVAST, G DUCHEMIN, I LEBAS, A LEBOURGEOIS, N BEUVE, C.STCHEPINSKY, B PICAN, P.HENNEQUIN, S DAMOVILLE, S LEGROS

Conseillers présents ayant donné pouvoir: P MAUDUIT donne pouvoir à JY LAURENCE, S L'HOTELLIER donne pouvoir à M. LEMARQUAND

Conseillers absents: JY BERTRAND,

1- Charges de personnel.

Afin de pouvoir effectuer la paie du mois de décembre des salariés de la commune, une décision modificative est nécessaire. Ainsi, un montant de 7 000€ pris sur le compte 61522 (entretien de bâtiments) sera imputé au chapitre 012 (charges de personnel).

De plus, dans le cadre du régime indemnitaire, il est nécessaire de se prononcer sur la possibilité d'octroyer une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) pour les agents de catégories B dont l'indice brut est supérieur à 380 et qui ne peuvent plus bénéficier de l'IAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative ainsi que l'octroi de l'IFTS au personnel concerné.

2- Eclairage public des hameaux de la Petellerie et du Maizeray

Le précédent Conseil Municipal avait décidé d'engager une étude sur la mise en place d'un éclairage public dans les principaux hameaux de la commune (la Petellerie, le Maizeray, la Houssaye) afin d'améliorer la sécurité routière. Il avait été choisi de donner la priorité aux hameaux de la Petellerie et du Maizeray

Le devis réalisé par la SORAPEL s'élève à 40 299€ HT (48 197,60€ TTC). Les travaux comprennent la pose de 10 et 9 candélabres respectivement à la Petellerie et au Maizeray.

Le Plan de Financement pourrait être le suivant:

- Syndicat d'électrification: 40% soit 16 119,60€ du montant HT
- Amendes Police: 30% soit 12 089,70€ du montant HT
- Reste à la charge de la commune: 30% soit 12 089,70€ du montant HT

La demande de subvention au titre des amendes de police doit être déposée avant le 15 décembre 2008. M. le Maire précise que les subventions accordées au titre de police ont un plafond de 13 800€ (soit 30% de 46 000€ HT).

En parallèle à la mise en place de l'éclairage public dans ces hameaux, il sera demandé au Syndicat Départemental des Energies de la Manche (SDEM) de réaliser une étude afin d'évaluer le coût de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.

Aussi, il est demandé d'autoriser le Maire à déposer le dossier étant précisé que celui-ci

sera étudié par la Commission Voirie avant signature des contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de la réalisation des travaux de mise en éclairage public des hameaux de la Petellerie et du Maizeray ainsi que demander au SDEM de lancer une étude pour l'effacement des réseaux.

3- Animations de Noël

Comme chaque année, les commerçants organise avec le concours de la commune, les animations de Noël. Elles se dérouleront le samedi 13 décembre.

Ainsi, une projection de dessin animé sera offerte aux enfants, à la mairie. Elle sera suivie d'un goûter dans la salle Roland Allix. Les Aînés proposeront des crêpes sur la place des Trois Paniers. Les commerçant organiseront une exposition au sein des Trois Paniers ainsi que du maquillage pour les enfants.

Pour le traditionnel jeu, les commerçants réaliseront un jeu de photo « Qui suis-je ? » consistant à reconnaître les participants lorsqu'ils étaient enfants; le premier des lots étant un weekend pour deux à Center Parc. Lors du tirage au sort des gagnants, un vin chaud sera proposé.

La sonorisation au niveau des Trois Paniers ainsi que la mise en lumière de l'Eglise sera réalisée à Gilbert LECOURTOIS.

Le Conseil Municipal décide également de renouveler une partie des illuminations des Noël à travers l'achat de six nouvelles étoiles.

Le Choeur de Saint-Lô organise le Concert de Noël le dimanche 14 décembre à 17h à l'Eglise de Saint Georges Montcocq.

4- Questions diverses

Electrification la ligne St-Lô / Coutances.

Les Collectivités Locales (département, les communautés de communes de Saint-Lô et de Coutances...) souhaitent que l'électrification de la ligne ferroviaire Caen-Rennes se poursuivent notamment entre les villes de Saint-Lô et de Coutances. Aussi, il est proposé aux différentes collectivités d'adopter une motion afin d'inciter la SNCF à réaliser une étude d'opportunité pour l'électrification du St-Lô/Coutances.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette motion

Bois André

C STCHEPINSKY attire l'attention du Conseil Municipal sur le problème d'écoulement des eaux au niveau de M. et Mme BOULLENOIS au Bois André.

Commission

Commission Communication: mardi 2 décembre à 18h30.

Commission Urbanisme: lundi 8 décembre à 14h00.